

# **NOTE DE RESTITUTION AUDIT RGPD ST INGENIERIE**

---

## OBJECTIFS ET DEMARCHE

---

**Objectif.** La présente note a pour objet de restituer l'audit « Informatique et Libertés » et RGPD effectué au profit de la société ST INGENIERIE (ci-après « ST INGENIERIE »).

La société est en effet dans une démarche de conformité avec la réforme RGPD qui est entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Cette réforme prévoit notamment la suppression des formalités préalables qui étaient à accomplir auprès de la CNIL au profit d'un contrôle *a posteriori* des entreprises, faisant désormais peser sur elles la charge de la preuve de la mise en place et de la tenue en interne de mesures spécifiques de nature à garantir la protection des données personnelles.

C'est dans ce contexte que l'audit a été effectué.

**Démarche.** Sur la base de cette restitution, les traitements de données personnelles mis en œuvre par la société seront analysés et cartographiés comme suit :

1. Cartographie des traitements : finalités, données collectées, durée, responsable de traitement, personnes ayant accès aux données ;
2. Cartographie des échanges de données ;
3. Cartographie des modalités de stockage des données ;
4. Cartographie des mesures de protection et confidentialité ;
5. Cartographie des transferts hors Union Européenne ;
6. Cartographie des consentements et droits des personnes ;
7. Audit contractuel

Ensuite, une liste de préconisations et d'actions à entreprendre pour la mise en conformité progressive de l'activité de la société à la réglementation Informatique et libertés à l'aune de la réglementation RGPD est proposée en fin de note accompagnée d'un certain nombre d'outils.

La documentation relative aux traitements mis en œuvre par la société ST INGENIERIE est annexée à la présente note (annexe I) et servira de base documentaire pour s'ajuster aux règles en vigueur.

Cette analyse repose sur les documents communiqués par mails 13, 15 et 17 janvier 2020 par la société ST INGENIERIE ainsi que les informations données en réponse au questionnaire informatique et libertés complété et remis par la société au mois de mai 2020.



Ces documents sont les suivants :

- Exemple de contrat de travail ;
- Exemple d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre de la société ST INGENIERIE ;
- Note de service général informatique au personnel de la société ;
- Lettre de mission comptable cabinet JAFFE ;
- Politique de confidentialité et de protection des données de la prévoyance groupe HUMANIS ;
- Facture du prestataire informatique NEPHYLA ;
- Politique de confidentialité de l'ACOSS et URSSAF ;
- Politique de confidentialité de la banque populaire méditerranée
- Copies des lettres adressées aux prestataires de la société ST INGENIERIE afin de demander les mesures prises pour la mise en conformité RGPD.



## **PREAMBULE : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DE LA SOCIETE ST INGENIERIE**

---

La société ST INGENIERIE est une société à responsabilité limitée, au capital social de 24 000€ immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 450 992 979 dont le siège social est situé Chemin de Font Sereine 13420 GEMENOS.

ST INGENIERIE est un bureau d'études technique qui accompagne ses clients dans leurs maîtrises d'œuvre.

**Responsable de traitement et co-traitant.** Selon le traitement mis en œuvre, ST INGENIERIE est donc alternativement :

- responsable de traitement : lorsqu'il détermine les finalités et les moyens du traitement ;
- ou co-traitant : dans le cadre de l'assistance à la maîtrise d'œuvre qu'il propose pour le compte de ses clients.

**Monsieur SFEDJ** s'occupe de la mise en œuvre des traitements en sa qualité de représentant de la société ST INGENIERIE.



## ETAPE 1. CARTOGRAPHIE DES TRAITEMENTS

---

Dans le cadre de l'audit des traitements de la société effectué par nos soins, six types de traitements ont pu être identifiés, qui relèvent de la gestion classique d'une société lesquels entrent dans le champ d'application des dispenses DI « Comptabilité Générale », DI 04 « Fichiers de fournisseurs », NS 46 « Gestion du personnel » ; DI 002 « Gestion de la paie », gestion « fichiers clients prospects ».

Ces normes ont servi de référentiels à la présente analyse tel que préconisé par la CNIL depuis l'entrée en vigueur de la réglementation RGPD.

Les traitements identifiés sont les suivants :

- un traitement ayant pour finalité la gestion des fichiers fournisseurs, sous-traitants, partenaires ;
- un traitement pour la gestion des clients et prospects ;
- un traitement de comptabilité générale ;
- un traitement gestion du personnel ;
- un traitement pour la gestion de la paie ;
- un traitement mis en œuvre pour l'exécution de la prestation délivrée par SI INGENIERIE.

La cartographie de chaque traitement avec le détail des finalités, des données collectées, des durées de conservation, l'identification du responsable de traitement, les personnes ayant accès aux données figure en Annexe 1.

En l'état, et quel que soit le traitement, l'audit a permis de constater qu'aucune donnée sensible n'est collectée ou traitée par ST INGENIERIE de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer une analyse d'impact<sup>1</sup>, ni même de consulter la CNIL, dans la mesure où les traitements mis en œuvre ne semblent

---

<sup>1</sup> « Article 35 du RGPD Analyse d'impact relative à la protection des données »

1. Lorsqu'un type de traitement, en particulier par le recours à de nouvelles technologies, et compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques, le responsable du traitement effectue, avant le traitement, une analyse de l'impact

pas, en l'état de nos connaissances, engendrer de risques élevés pour les personnes physiques concernées.



## **ETAPE 2. CARTOGRAPHIE DES ECHANGES DE DONNEES**

---

Dans le cadre de la mise en œuvre des traitements les échanges de données suivants ont lieu :

- avec le cabinet Jaffe pour le traitement des données relatives à la paie, à la gestion du personnel et à la comptabilité générale :
  - une fois par mois : envoi par mail de l'état des salaires du personnel par mail non crypté ;
  - une fois par mois : déplacement du Cabinet Jaffe dans les bureaux de ST Ingénierie pour faire le point sur la comptabilité du mois, le calcul de la TVA, et la mise au point éventuelle.
  
- avec le prestataire informatique NEPHYLA :
  - échange par téléphone si problème de connexion ou divers ;
  - le type de données échangées : problèmes informatiques et, si nécessaire, installations de nouveaux postes ;
  - le prestataire informatique gère à distance en prenant la main sur les postes avec accorde en donnant un mot de passe pour la maintenance.
  
- avec la banque populaire méditerranée BPPC :
  - RIB des salariés pour virement des salariés et des notes de frais.

### **Organismes sociaux :**

- avec la médecine du travail :
  - visite de pré-embauche ;
  - visite médicale tous les deux ans.
  
- URSSAF : aucun échange direct.

---

des opérations de traitement envisagées sur la protection des données à caractère personnel. Une seule et même analyse peut porter sur un ensemble d'opérations de traitement similaires qui présentent des risques élevés similaires ».

- MALKOFF HUMANIS (mutuelle prévoyance) :
  - le salarié remplit la fiche d'inscription avec les pièces jointes nécessaires (carte vitale, CNIL) qui sont transmises à Malakoff et le salarié reçoit à son domicile ses documents personnels ;
  - ST Ingénierie ne peut pas accéder à son compte puisqu'il y a un mot de passe personnel ;
  - ST Ingénierie communique sur le compte Malakoff tout changement pouvant intervenir (démission, licenciement, ...) ;
  
- pour la gestion des clients : échanges par mails ;
  
- pour la gestion des fournisseurs : échanges par mails.



### **ETAPE 3. CARTOGRAPHIE DES MODALITES DE STOCKAGE DES DONNEES**

Les données sont stockées de la façon suivante pour tous les traitements :

**En interne** : sur un serveur à part ;

**En externe** : Néant.



### **ETAPE 4. CARTOGRAPHIE DE LA SECURITE ET DE LA CONFIDENTIALITE**

QUESTIONS	REPOSES <sup>2</sup>
L'accès au bâtiment est protégé	Oui, l'accès est effectué par badge individuel
L'accès aux bureaux est protégé	Oui : mise en place d'une alarme anti-intrusion avec renvoi d'appel vers le gérant

<sup>2</sup> Réponses données dans le document rempli par ST INGENIERIE du 20 janvier 2020.

Les ordinateurs sont protégés par un mot de passe individuel, par des logiciels ?	Oui, par un mot de passe individuel pour chaque utilisateur connu uniquement des utilisateurs Antivirus.
Des téléphones mobiles sont-ils remis aux salariés ? le cas échéant, quelles sont les mesures de protection ?	Oui : il n'y a pas de mesures de sécurité ou de prudence spécifiques associées si ce n'est de ne pas brancher le téléphone que les ordinateurs
Une journalisation des connexions est effectuée ?	Oui, une sauvegarde est réalisée tous les jours et toutes les semaines sur un serveur dédié.
Le traitement est réalisé sur un réseau interne dédié (non relié à internet) ?	Oui, sur un serveur à part
Si des données sont échangées en réseau, le canal de transport ou les données sont chiffrées ?	Non
Quelles sont les mesures organisationnelles ? (habilitations...), matérielles (protection des ordinateurs, chiffrement des données...) et légales (CGV, mentions légales...)	Chaque poste a un code et l'utilisateur est le seul à le connaître. <b>Le mot de passe est renouvelé automatiquement sur chaque poste par l'utilisateur, à peu près toutes les 6 semaines</b>

Des points d'amélioration seront proposés à l'exception de préconisations en matière de sécurité informatique dans la mesure où le Cabinet ne dispose pas de compétences en la matière.

A toutes fins utiles, outre les mesures de précautions classiques en matière de sécurité informatique (limitation des accès, antivirus, antimalware, mots de passe complexes...) nous recommandons à ST INGENIERIE de vérifier que son système informatique lui permet de restituer de manière saine l'ensemble des données en cas de faille de sécurité et/ou de violation de son système avec son prestataire informatique désigné.

Ce point est fondamental.





## **ETAPE 4. CARTOGRAPHIE DES TRANSFERTS DE DONNEES HORS L'UNION EUROPEENNE**

---

Aucun transfert de données en dehors de l'Union Européenne n'est mis en œuvre par ST INGENIERIE.



## ETAPE 5. CARTOGRAPHIE DES CONSENTEMENT ET DROIT D'ACCES DES PERSONNES

Le consentement doit permettre un choix libre, spécifique et éclairé. Le traitement doit être conforme à la finalité prévue et indiquée à la personne lors de la collecte de ses données.

Il semblerait qu'aucune mesure d'information du droit des personnes ne soit mise en œuvre par ST INGENIERIE.



**TO DO LIST** : en matière d'information et de droits des personnes, il conviendra de :

- rédiger et insérer dans l'ensemble des outils contractuels les mentions permettant une collecte loyale des données et une information des personnes concernées sur leurs droits ;
- demander les noms et coordonnées des services en charge du droit des personnes aux sous-traitants et aux responsables de traitement qui ne les ont pas encore adressés.



## ETAPE 6. AUDIT CONTRACTUEL

Un audit contractuel a été effectué afin de s'assurer de la conformité des clauses relatives aux données personnelles dans les contrats régularisés avec ST INGENIERIE.

Restitution de l'audit documentaire :

CONTRAT	CLAUSES DONNEES PERSONNELLES	COMMENTAIRES
Lettre mission JAFFE 30 novembre 2003 Cabinet comptable de la société  Mission du cabinet : comptabilité générale et établissement des bulletins de	« Article 3 Obligations du client (2/ Le client s'engage : (...) à prendre toute disposition pour assurer la sauvegarde des données et traitements	Pas de clause informatique et libertés ou RGPD

<p>paie et des déclarations sociales, établissement des déclarations fiscales et diverses en cours d'exercice, le secrétariat juridique</p>	<p><i>informatiques et en garantir la conservation et l'inviolabilité</i>  <i>Le client devra assurer la sauvegarde des données et traitements informatisés pour en garantir la conservation et l'inviolabilité.</i>  <i>Le client s'assurera du bon niveau de compétence et du maintien de celui-ci, nécessaire aux travaux de la responsabilité de l'entreprise ».</i></p>	
<p>Modèle convention maîtrise d'œuvre société ST INGENIERIE</p>		<p>Pas de clause RGPD ou informatique et libertés</p>
<p>Modèle contrat de travail</p>	<p><i>« Art. 14 Clause de confidentialité</i>  <i>Mme XXX s'engage, tant pendant la durée du présent contrat, qu'après sa cessation, à observer la discrétion la plus absolue sur les informations de toute nature concernant le fonctionnement des activités de la société S.T. INGENIERIE d'une part, et des clients de la société, d'autre part.</i>  <i>Elle s'engage à ne communiquer à des tiers aucune indication sur les travaux, inventions, procédés méthodes de la société SI INGENIERIE qui seront portés à sa connaissance et à ne divulguer, en aucune façon, les indications qu'elle pourrait recueillir du fait de ses fonctions sur tout ce qui touche à l'organisation de la société et à ses relations commerciales.</i>  <i>Elle s'engage à ne sortir aucun document de la société, papier, clé USB, disque dur ou tout autre support qui ne lui soit pas</i></p>	<p>Pas de clause RGPD ou informatique et libertés ou utilisation outils informatiques professionnels mis à disposition</p>

	<p>personnel, sauf autorisation expresse de l'employeur ».</p>	
Gestion du personnel	<p><b>Note de service générale signée par l'ensemble du personnel</b>  <i>« Au vu des problèmes informatiques récurrents et dans l'intérêts de la société, il est demandé à tous les employés de mettre en application immédiatement les points suivants :</i>  <i>A/ Interdiction totale de brancher un mobile de quelque marque que ce soit sur les ordinateurs de bureau,</i>  <i>B/ De ne brancher sur son poste que des clés USB, disque dur amovible et autres supports, à usage « professionnel » sans aucun répertoire privé intégré</i>  <i>C/ Pour les personnes qui ont reçu de la société un ordinateur portable et une tablette, de n'avoir que des données professionnelles et non privées dans cet appareil</i>  <i>D/ De ne pas faire aucun téléchargement autre que professionnel.</i>  <i>Une analyse sera faite sur chaque support, et ce d'une manière régulière et aléatoire.</i>  <i>Nous vous rappelons qu'il a été fourni à certains employés un disque dur à usage professionnel uniquement.</i>  <i>Merci d'avance »</i></p>	A modifier et à compléter
Facture NEPHYLA technologies prestataire informatique	<p>Pas de contrat fourni          La facture vise un contrat d'assistance informatique mensuel (Contrat Sérénité A FOURNIR)</p>	<p>Contrats à fournir          Impossible de déterminer avec précision la prestation</p>

	<p>Contrat de supervision informatique mensuel NEPHYLA Technologie [A FOURNIR] : logiciel de supervision permettant la surveillance de votre équipement serveur et recevoir une notification par mail</p>	
<p>Prévoyance HUMANIS Malakoff Médéric</p>	<p>Document relatif à la protection des données à caractère personnel  Politique de protection des données à caractère personnel  Définit la politique de gestion des données personnelles mises en œuvre par le groupe de prévoyance  Exercice du droit des personnes : « site internet <a href="http://www.malakoffhumanis.com">www.malakoffhumanis.com</a> et nos espaces clients via nos formulaires, par email à <a href="mailto:dpo@malakoffhumanis.com">dpo@malakoffhumanis.com</a> ou par courrier postal à Malakoff Humanis - Pôle informatique et libertés - 21 rue Laffitte - 75317 Paris Cedex 9.</p>	<p>Il manque le contrat régularisé avec Humanis</p>
<p>Acoss URSSAF</p>	<p>Politique de confidentialité  Indication pour le droit des personnes  « tous ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:informatiqueetlibertes.acoss@acoss.fr">informatiqueetlibertes.acoss@acoss.fr</a> ou par courrier à l'adresse suivante : Acoss Informatique et Libertés, 36, rue de Valmy, 93108 Montreuil Cedex.</p>	
<p>Banque populaire méditerranée</p>	<p>Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel  Exercice des droits  Banque Populaire Méditerranée  Service satisfaction client  457 Promenade des anglais BP 241 06292 Nice Cedex 3 ou par internet sur le site <a href="https://www.bpmed.fr">https://www.bpmed.fr</a> rubrique contact  Coordonnées DPO  Banque Populaire méditerranée  Délégué à la protection des données  Direction des risques et de la conformité  457 Promenade des anglais  BP 241 06292 Nice cedex 3</p>	<p>Pas de contrat principal fourni</p>

Lors de la conférence téléphonique du 17 décembre 2019, le gérant de la société nous a indiqué qu'aucune assurance n'avait été souscrite pour couvrir le risque informatique pour des raisons de coût.

Il est recommandé toutefois à la société ST INGENIERIE de régulariser une assurance pour couvrir ce risque.

 **TO DO LIST :**

Ajouter les clauses RGPD et informatique et libertés, droits des personnes dans l'ensemble des contrats.

Fournir les contrats souscrits avec les prestataires suivants : contrat de supervision informatique mensuel NEPHYLA, la Banque Populaire Méditerranée, Humanis Prévoyance.

Prévoir les modalités de notification des *data breach* avec l'ensemble des intervenants : clients, sous-traitants, fournisseurs.

**ETAPE 7. SYNTHESE**

En synthèse et en l'état de l'audit réalisé et des informations portées à notre connaissance les traitements mis en œuvre par la société SI INGENIERIE ne présentent pas de risques majeurs dans la mesure où :

- il s'agit de traitements « classiques » de gestion de l'activité de la société qui faisaient d'ailleurs l'objet de dispenses ou de norme simplifiée (cf. étape n°1 p.3) ;
- en tout état de cause, aucune donnée sensible n'est collectée, ni traitée par la société SI INGENIERIE que ce soit en sa qualité de responsable de traitement ou de co-traitant.

Si l'audit a permis de révéler certaines lacunes en matière de respect de la réglementation Informatique et Libertés et notamment :

- en matière de droit des personnes : les contrats doivent être mis à jour et des mentions d'informations des droits des personnes doivent être ajoutées aux contrats ;

- en matière de sécurité :
  - contractuelle et juridique : les contrats avec les sous-traitants ne comprennent pas toujours de clauses relatives à la gestion et à la protection des données ou de clauses de garanties. Par ailleurs, un travail d'harmonisation des clauses contractuelles entre les différents contrats doit être effectué afin de les rendre cohérentes entre elles et ainsi de bénéficier des garanties des prestataires et sous-traitants dans l'hypothèse de dommages survenus de leur fait ;
  - informatique : s'il existe des mesures de protection, toutefois ce point ne relevant pas de la compétence du Cabinet SAVAÏDES Avocat, il est recommandé à SI INGENIERIE de prendre contact avec un Expert sur le sujet ou de prendre des mesures sur le sujet.

En l'état, il conviendra donc :

- de mettre à jour l'ensemble des contrats de la société SI INGENIERIE en conformité avec la réglementation Informatique et Libertés et avec les nouvelles exigences issues de la réglementation RGPD et notamment en matière de droit des personnes, de notification des failles de sécurité, d'obligations à respecter en matière de co-traitance ;
- de mettre en place un registre des traitements afin de documenter la conformité ;
- prendre toute mesure utile en matière de sécurité informatique ;
- souscrire une assurance spécifique, le cas échéant ;
- mettre en place ainsi que des outils de sensibilisation et pédagogiques à l'attention des salariés de l'entreprise ;
- de mettre en place des process internes en matière de gestion des droits des personnes, d'utilisation des outils informatiques et de toute violation de données qui pourrait survenir ;
- de mettre en place une revue annuelle des traitements ainsi que des formations.



## ETAPE 8. PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions suivant est proposé.

Ce dernier pourra faire l'objet de modifications en fonction de nouveaux éléments qui seraient apportés par la société ST INGENIERIE

THEME	PRECONISATIONS ACTIONS	PRIORITE : TRES IMPORTANT - IMPORTANT - A FAIRE
Audit restitution	Vérifier le compte rendu d'audit et compléter les éléments manquants	PREALABLE
Documenter la conformité	Registre des traitements	TRES IMPORTANT
Contrats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre à jour les contrats avec les clients et co-traitants ;</li> <li>- mettre à jour les clauses en matière de droits des personnes</li> <li>- fournir les contrats manquants à savoir avec NEPHYLA, HUMANIS et la Banque Populaire Méditerranée</li> <li>- prévoir les modalités de notification des data breach (violations de données) avec l'ensemble des intervenants : clients, sous-traitants, fournisseurs</li> <li>- souscrire une assurance spécifique : recommandé</li> </ul>	TRES IMPORTANT
Droit des personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rédiger et insérer dans l'ensemble des outils contractuels les mentions permettant une collecte loyale des données et une information des personnes concernées sur leurs droits ;</li> <li>- demander les noms et coordonnées des services en charge du droit des personnes aux sous-traitants, co-traitants et aux responsables de traitement qui ne les ont pas fournis ;</li> </ul>	TRES IMPORTANT
Mesures informatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consulter une personne compétente en matière informatique</li> </ul>	TRES IMPORTANT



Adoption d'outils pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte Informatique et libertés à l'attention des salariés ;</li> <li>- Politique de sécurité et de confidentialité des données ;</li> </ul>	<b>IMPORTANT</b>
Adoption de process internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place des process internes en matière de gestion des droits des personnes et de toute violation de données qui pourrait survenir ;</li> <li>- mise en place une revue annuelle des traitements ainsi que des formations.</li> </ul>	<b>A FAIRE</b>

\*

Telles sont nos observations en l'état des informations mises à notre disposition.

Naturellement, je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter et pour une conférence call de restitution de la présente note afin de déterminer le calendrier de mise en œuvre du plan d'actions.

Je vous prie de croire en l'expression de mes salutations les meilleures.



**Sophie SAVAÏDES**  
Avocat

## ANNEXE I CARTOGRAPHIE DES TRAITEMENTS

### 1.1. Le traitement « Gestion de la prestation ST INGENIERIE »

**Finalité.** Ce traitement a pour finalité d'effectuer l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre et à la gestion de la prestation de service délivrée par ST INGENIERIE.

Les données sont collectées directement auprès des personnes concernées.

- nom ;
- prénom ;
- adresse mail ;
- numéro de téléphone ;
- **[A COMPLETER]**

Dans le cadre de ce traitement, la société ST INGENIERIE est responsable de traitement.

Elle peut être amenée à être co-traitante lors de l'accompagnement à la passation des marchés **[A CONFIRMER]**.

**En l'état, aucune donnée dite « sensible »<sup>3</sup> n'est mise à disposition ou collectée par la société ST INGENIERIE dans le cadre de ce traitement tel que détaillé ci-après :**

---

<sup>3</sup> Une donnée sensible est une information concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la santé ou la vie sexuelle. En principe, les données sensibles ne peuvent être recueillies et exploitées qu'avec le consentement explicite des personnes.



**Données collectées, modalités, durée de conservation, personnes ayant accès aux données :**

Catégorie de données (indiquer également les sous-catégories)		Comment les données sont-elles collectées ?	Durée de conservation	Quels sont les personnes qui auront accès à ces données ? Le cas échéant, à qui seront-elles transmises ?
<b>Etat civil identification</b>	Nom prénom	Directement auprès des personnes concernées	Temps de la relation contractuelle et prescription légale	Le responsable de traitement Le personnel habilité
<b>Vie personnelle</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Vie professionnelle</b>	Nom Prénom Raison sociale Adresse mail Numéro de téléphone <b>A COMPLETER</b>	Directement auprès des personnes concernées	Temps de la relation contractuelle et prescription légale	Le responsable de traitement Le personnel habilité
<b>Information économique et financier</b>	<b>A COMPLETER</b>	<b>A COMPLETER</b>	<b>A COMPLETER</b>	<b>A COMPLETER</b>

Note de restitution de l'audit RGPD ST INGENIERIE

<b>Données de connexions : IP logs</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Données de localisation</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Numéro de sécurité sociale</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Infractions, condamnations, mesures de sûretés</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Opinions philosophique, religieuse...</b>	Non	Non	Non	Non

## 1.2. Traitement gestion de la comptabilité générale

SI INGENIERIE met en œuvre un fichier de gestion de la comptabilité générale ayant pour finalité :

- d'une part, de prendre connaissance du patrimoine de l'entreprise : actif, passif ;
- d'autre part, de mesurer périodiquement ses performances et fluctuations au regard des résultats réalisés sur la période analysée.

La société ST INGENIERIE est responsable du traitement de donnée<sup>4</sup>.

En l'état, aucune donnée dite « sensible »<sup>5</sup> n'est collectée par la société ST INGENIEIRE dans le cadre de ce traitement, tel que détaillé ci-après :

**Données collectées, modalités, durée de conservation, personnes ayant accès aux données :**

Catégorie de données (indiquer également les sous-catégories)		Comment les données sont-elles collectées ?	Durée de conservation	Quels sont les personnes qui auront accès à ces données ? Le cas échéant, à qui seront-elles transmises ?
<b>Etat civil identification</b>	Nom Prénom Raison sociale	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + 5 ans temps de la prescription légale	Le responsable de traitement et l'expert-comptable en charge de la comptabilité

<sup>4</sup> Le responsable de traitement est celui qui détermine la finalité et les moyens du traitement.

<sup>5</sup> Une donnée sensible est une information concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la santé ou la vie sexuelle. En principe, les données sensibles ne peuvent être recueillies et exploitées qu'avec le consentement explicite des personnes.

	<p>Adresse</p> <p>Numéro de téléphone (fixe et/ou mobile)</p> <p>Date de naissance <b>(A CONFIRMER)</b></p> <p>Copie d'une carte d'identité <b>(A CONFIRMER)</b></p>			
<b>Vie personnelle</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Vie professionnelle</b>	<p>- Données relatives aux règlements des factures : modalités de règlement, remises consenties, reçus, soldes et impayés</p> <p>- <b>AUTRE (A COMPLETER, A CONFIRMER)</b></p>	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + 5 ans temps de la prescription légale	<p>Le responsable de traitement</p> <p>Personnel habilité des services chargés du contrôle expert-comptable <b>(le cas échéant A CONFIRMER)</b></p>
<b>Information d'ordre économique et financier</b>	Données relatives à la transaction telles que le numéro de la transaction, le détail du service <b>(A CONFIRMER)</b>	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + prescription légale (à confirmer)	<p>Le responsable de traitement</p> <p><b>L'expert-comptable (A CONFIRMER)</b></p>
<b>Données de connexions : IP logs</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Données de localisation</b>	Non	Non	Non	Non

<b>Numéro de sécurité sociale</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Infractions, condamnations, mesures de sûretés</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Opinions philosophique, religieuse...</b>	Non	Non	Non	Non



### 1.3. Le traitement « gestion de fichiers fournisseurs, sous-traitants, partenaires »

Les informations enregistrées concernent notamment l'identité des fournisseurs, des sous-traitants et des partenaires, leur vie professionnelle, les éléments de facturation et de règlement (références de l'abonnement ou de la commande, modalités de paiement).

La société ST INGENIERIE est responsable du traitement de donnée<sup>6</sup>.

En l'état, aucune donnée dite « sensible »<sup>7</sup> n'est collectée par la société ST INGENIERIE dans le cadre de ce traitement, tel que détaillé ci-après :

**Données collectées, modalités, durée de conservation, personnes ayant accès aux données :**


Catégorie de données (indiquer également les sous-catégories)		Comment les données sont-elles collectées ?	Durée de conservation	Quels sont les personnes qui auront accès à ces données ? Le cas échéant, à qui seront-elles transmises ?
<b>Etat civil identification</b>	Mail Nom Prénom Adresse Numéro de téléphone (fixe et/ou mobile)	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + 5 ans temps de la prescription légale	Le responsable de traitement Le personnel habilité <b>A COMPLETER</b>

<sup>6</sup> Le responsable de traitement est celui qui détermine la finalité et les moyens du traitement.

<sup>7</sup> Une donnée sensible est une information concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la santé ou la vie sexuelle. En principe, les données sensibles ne peuvent être recueillies et exploitées qu'avec le consentement explicite des personnes.

	<b>[A COMPLETER OU MODIFIER]</b>			
<b>Vie personnelle</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Vie professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données relatives au suivi de la relation commerciale : services souscrits, durée, modalités, historique des prestations de services et des transactions, correspondances avec le client, extraits K-bis ;</li> <li>- Données relatives aux règlements des factures : modalités de règlement, remises consenties, reçus, soldes et impayés</li> <li>- <b>AUTRE (A COMPLETER, A CONFIRMER)</b></li> </ul>	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + 5 ans temps de la prescription en matière contractuelle	Le responsable de traitement Personnel habilité des services chargés du contrôle expert-comptable dans le cadre du traitement comptabilité générale
<b>Information d'ordre économique et financier</b>	<p>Relevé d'identité bancaire</p> <p>Données relatives à la transaction telles que le numéro de la transaction, le détail du service <b>(A CONFIRMER)</b></p>	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle pour le RIB et + 5 ans pour les transactions : preuve contractuelle	Le responsable de traitement <b>Indiquer si d'autres personnes ont accès aux données clients : experts comptables ou autre ?</b>
<b>Données de connexions : IP logs</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Données de localisation</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Numéro de sécurité sociale</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Infractions, condamnations, mesures de sûretés</b>	Non	Non	Non	Non

Opinions philosophique, religieuse...	Non	Non	Non	Non
---------------------------------------	-----	-----	-----	-----

1.4.  Le traitement « gestion du personnel »<sup>8</sup> [QUESTION : l'activité des salariés est-elle contrôlée ?]

**Finalités.** Ce traitement a pour finalité la gestion des ressources humaines de ST INGENIERIE.

Il a pour finalités la gestion administrative des personnels (dossier professionnel, annuaires...), la mise à disposition d'outils informatiques (suivi et maintenance des matériels, messagerie électronique, connexion des salariés aux logiciels internes, intranet...), l'organisation du travail (agendas professionnels, gestion des tâches) ; la gestion des carrières (évaluation, validation des acquis, mobilité...) ; la formation des personnels... [A COMPLETER ou A MODIFIER].

<sup>8</sup> La norme simplifiée NS 46 a été utilisée comme référentiel selon les préconisations de la CNIL.

Catégorie de données (indiquer également les sous-catégories)		Comment les données sont-elles collectées ?	Durée de conservation	Quels sont les personnes qui auront accès à ces données ? Le cas échéant, à qui seront-elles transmises ?
<b>Etat civil identification</b>	<p>Mail</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Adresse</p> <p>Numéro de téléphone (fixe et/ou mobile)</p> <p>Date de naissance <b>[A CONFIRMER]</b></p> <p>Copie d'une carte d'identité <b>[A CONFIRMER]</b></p>	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + selon les dispositions légales en la matière	<p>Le responsable de traitement XXXX</p> <p>Les salariés habilités</p> <p>Le cabinet d'expertise comptable en charge de l'établissement des contrats de travail</p> <p>Organismes administratifs et sociaux</p>
<b>Vie personnelle</b>	<p><b>[A CONFIRMER]</b> Coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence</p> <p>Visite médicale d'embauche</p>	<p><b>[A CONFIRMER]</b> Directement auprès des personnes concernées</p> <p>Médecin en charge de la visite médicale d'embauche</p>	Le temps de la relation contractuelle + selon les dispositions légales en la matière	<p><b>[A CONFIRMER]</b></p> <p>Le responsable de traitement XXXX</p> <p>Les salariés habilités</p> <p>Organismes administratifs et sociaux</p>
<b>Vie professionnelle</b>	<b>[A CONFIRMER]</b>	Directement auprès des personnes concernées et de l'employeur	Le temps de la relation contractuelle + 5 ans temps	<p><b>[A CONFIRMER]</b></p> <p>Le responsable de traitement XXXX</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données relatives à la gestion de la carrière du salarié : embauche, recrutement, date d'entrée, sanctions disciplinaires ;</li> <li>- Données relatives à la gestion des déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle ;</li> <li>- Données relatives à l'évaluation professionnelle du salarié</li> <li>- Données relatives à la validation des acquis et de l'expérience</li> <li>- Données relatives à la formation du salarié</li> <li>- Données relatives au suivi médical des salariés</li> <li>- Types de permis de conduire</li> <li>- Sujétions particulières ouvrant droit à congés spéciaux ou à un crédit d'heures de délégations</li> </ul>		<p>de la prescription en matière contractuelle</p>	<p>Les salariés habilités Cabinet d'expertise comptable Organismes administratifs et sociaux</p>
<p><b>Organisation du travail</b></p>	<p><b>[A CONFIRMER]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Données relatives aux organigrammes ;</li> <li>- Tâches des personnels</li> <li>- Gestion des dotations individuelles : ordinateurs, fournitures...</li> <li>- Gestion des autorisations d'accès aux applications et aux réseaux</li> <li>- Messagerie électronique</li> <li>- Le cas échéant : réseaux privés virtuels de diffusion ou de collecte de données de gestion administrative des personnels</li> </ul>	<p>Directement auprès des personnes concernées et de l'employeur</p>	<p>Le temps de la relation contractuelle + 5 ans temps de la prescription en matière contractuelle</p>	<p>Le responsable de traitement <del>XXXX</del> Les salariés habilités Le prestataire informatique</p>

<b>Information d'ordre économique et financier</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Données de connexions : IP logs</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Données de localisation</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Numéro de sécurité sociale</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Infractions, condamnations, mesures de sûretés</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Opinions philosophique, religieuse...</b>	Non	Non	Non	Non

1.5.  Le traitement « gestion de la paie »<sup>9</sup>

**Finalités.** Ce traitement a pour finalité la gestion de la paie des salariés. Cette prestation est sous-traitée auprès du Cabinet d'expertise comptable Jaffe.

Catégorie de données (indiquer également les sous-catégories)		Comment les données sont-elles collectées ?	Durée de conservation	Quels sont les personnes qui auront accès à ces données ? Le cas échéant, à qui seront-elles transmises ?
<b>Etat civil identification</b>	Mail Nom Prénom Adresse Numéro de téléphone (fixe et/ou mobile)	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + selon les dispositions légales en la matière	Le responsable de traitement Les salariés habilités Le cabinet d'expertise comptable en charge de la paie Organismes administratifs et sociaux
<b>Vie personnelle</b>	<b>[A CONFIRMER]</b> Le cas échéant, situation matrimoniale, enfants à charge ; éléments déterminant l'attribution d'un complément de rémunération	<b>[A CONFIRMER]</b> Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + selon les dispositions légales en la matière	<b>[A CONFIRMER]</b> Le responsable de traitement Les salariés habilités

<sup>9</sup> Il existe une dispense de formalités DI 02. Aux termes de cette dispense qui, depuis la réforme RGPD, peut être utilisée comme référentiel, il est prévu que seules peuvent être enregistrées les données relatives à l'identité, la situation familiale, la vie professionnelle et les éléments de rémunération. Les informations enregistrées doivent être conservées selon les dispositions légales et que les motifs d'absences doivent être conservés jusqu'à l'établissement des bulletins de paie. En revanche, concernant les droits à la retraite, les données peuvent être conservées indéfiniment.

				<p>Le cabinet d'expertise comptable en charge de la paie</p> <p>Organismes administratifs et sociaux</p>
Vie professionnelle	<p><b>[A CONFIRMER]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieu de travail</li> <li>- Numéro d'identification interne</li> <li>- Date d'entrée dans l'entreprise</li> <li>- Ancienneté</li> <li>- Emploi occupé et coefficient hiérarchique</li> <li>- Nature du contrat de travail</li> <li>- Taux d'invalidité le cas échéant</li> </ul>	<p><b>[A CONFIRMER]</b></p> <p>Directement auprès des personnes concernées et après des personnels habilités de ST INGENIERIE</p>	<p>Le temps de la relation contractuelle + selon les dispositions légales en la matière</p>	<p><b>[A CONFIRMER]</b> Le responsable de traitement</p> <p>Les salariés habilités</p> <p>Le cabinet d'expertise comptable en charge de la paie</p> <p>Organismes administratifs et sociaux</p>
Information d'ordre économique et financier	<p><b>[A CONFIRMER]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eléments de rémunération</li> <li>- Régime et base de calcul de la rémunération</li> <li>- Nature,</li> <li>- Taux et base des cotisations sociales,</li> <li>- Congés et absences donnant lieu à des retenues déductibles ou indemnisables ainsi que toute retenue légalement opérée par l'employeur,</li> <li>- Frais professionnels,</li> <li>- Mode de règlement,</li> <li>- Identité bancaire et postale</li> </ul>	<p><b>[A CONFIRMER]</b></p> <p>Directement auprès des personnes concernées et après des personnels habilités de ST INGENIERIE</p>	<p>Le temps de la relation contractuelle + selon les dispositions légales en la matière</p>	<p><b>[A CONFIRMER]</b> Le responsable de traitement</p> <p>Les salariés habilités</p> <p>Le cabinet d'expertise comptable en charge de la paie</p> <p>Organismes administratifs et sociaux</p>



<b>Données de connexions : IP logs</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Données de localisation</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Numéro de sécurité sociale</b>	Oui	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + selon les dispositions légales en la matière	<b>[A CONFIRMER]</b> Le responsable de traitement Les salariés habilités Le cabinet d'expertise comptable en charge de la paie Organismes administratifs et sociaux
<b>Infractions, condamnations, mesures de sûretés</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Opinions philosophique, religieuse...</b>	Non	Non	Non	Non

## 1.6. Le traitement « gestion fichier clients/prospects »

- **Finalités.** Ce traitement a pour finalité d'effectuer les opérations relatives à la gestion des clients et des prospects concernant :
  - les contrats ;
  - les commandes ;
  - les factures ;
  - la comptabilité et en particulier la gestion des comptes clients ;
  - effectuer des opérations relatives à la prospection et de sollicitations, la cession, la location ou l'échange de fichiers clients et prospects ;
  - la gestion des demandes en matière de droits des personnes et notamment concernant le droit d'accès et de rectification, d'opposition, de modification, à l'oubli, portabilité ;
  - la gestion des impayés et du contentieux ;
  - la gestion des avis des clients sur les prestations ;
- La société ST INGENIERIE est responsable du traitement de donnée<sup>10</sup>.
- En l'état, aucune donnée dite « sensible »<sup>11</sup> n'est collectée par la société ST INGENIERIE dans le cadre de ce traitement tel que détaillé ci-après :
- Données collectées, modalités, durée de conservation, personnes ayant accès aux données :

Catégorie de données (indiquer également les sous-catégories)		Comment les données sont-elles collectées ?	Durée de conservation	Quels sont les personnes qui auront accès à ces données ? Le cas échéant, à qui seront-elles transmises ?
Etat civil identification	Mail Nom	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + 5 ans temps	Le responsable de traitement Les salariés habilités

<sup>10</sup> Le responsable de traitement est celui qui détermine la finalité et les moyens du traitement.

<sup>11</sup> Une donnée sensible est une information concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la santé ou la vie sexuelle. En principe, les données sensibles ne peuvent être recueillies et exploitées qu'avec le consentement explicite des personnes.

	<p>Prénom</p> <p>Adresse de la société</p> <p>Numéro de téléphone (fixe et/ou mobile)</p> <p>Société</p> <p>Fonction</p>		de la prescription en matière contractuelle	Le cabinet comptable
<b>Vie personnelle</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Vie professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données relatives au suivi de la relation commerciale : services souscrits, durée, modalités, historique des prestations de services et des transactions, correspondances avec le client, extraits K-bis ;</li> <li>- Données relatives aux règlements des factures : modalités de règlement, remises consenties, reçus, soldes et impayés</li> <li>- Données nécessaires à la réalisation des actions de fidélisation, de prospection, d'étude, de sondage, et de promotion</li> </ul>	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle + 5 ans temps de la prescription en matière contractuelle	<p>Le responsable de traitement</p> <p>Les salariés habilités</p> <p>Le cabinet comptable</p>
<b>Information d'ordre économique et financier</b>	<p>Relevé d'identité bancaire (plutôt pour nos fournisseurs)</p> <p>N° TVA Intracommunautaire</p> <p>N° SIRET</p> <p>Adresse de domiciliation pour la facturation</p>	Directement auprès des personnes concernées	Le temps de la relation contractuelle pour le RIB et + 5 ans pour les transactions : preuve contractuelle	<p>Le responsable de traitement</p> <p>Les salariés habilités</p> <p>Le cabinet comptable</p>

	Devis signé Données relatives à la transaction telles que le numéro de la transaction, le détail du service			
<b>Données de connexions : IP logs</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Données de localisation</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Numéro de sécurité sociale</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Infractions, condamnations, mesures de sûretés</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Opinions philosophique, religieuse...</b>	Non	Non	Non	Non

